Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902555-20260413-492026-DE

N° 49/2026

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 15
Présents : 15
Procuration : 00
Votant : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 7 avril, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Lucie ROUDAUT, Mr Yves CAPPELLESSO, Mme Sabine VCCHIOLA, Adjoints
- Mme Monique LE HER, Mr Philippe MOTAIS, Mme Ghislaine MÉAR, Mme Valérie DIEUDONNÉ, Mr Yann SAUVÉE, Mr Gaétan THEPAUT, Mme Marina DOLOU, Mr Mikaël FLOC'H, Mme Marie SALMON, Mr Adrien VERN, conseillers municipaux

Secrétaire : Mme Valérie DIEUDONNÉ

Objet **: retrait délibération n° 7/2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de la délibération n° 7/2026 prise lors du conseil du 2 mars 2026, relative à la revalorisation des indemnités des adjoints.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture a émis un recours gracieux contre cette délibération, en évoquant que la décision prise par le conseil municipal est contraire au principe général du droit de non-rétroactivité des actes administratifs, et que le versement des indemnités de fonctions aux élus ne déroge pas à ce principe.

Il est donc demandé au conseil municipal de retirer cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retirer la délibération n° 7/2026,
- charge Monsieur le Maire d'en aviser le préfecture.

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE

MAIRIE DE ST-MEEN R.F. 29260 (Finistère)